

## **MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS**

**IMPORTANT :**

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets « Dynamiques des inégalités à travers le parcours de vie : structures et processus ».
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :  
<http://www.norface.net/wp-content/uploads/2016/01/DIAL-Call-of-Proposals-NORFACE-v.3.0.pdf>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

### **Date de clôture**

**Etape 1 : 30/03/2016, 13 h 00 (CET)**

**Etape 2 : date à préciser lors de l'étape 2**

### **Points de contact à l'ANR**

**Chargé d'activité ANR**

ENGELS Xavier

+33 1 73 54 82 46

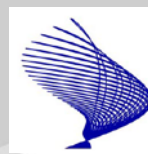
[xavier.engels@agencerecherche.fr](mailto:xavier.engels@agencerecherche.fr)

**Coordinateur scientifique ANR**

PIN Pierre-Olivier

+33 1 78 09 80 83

[pierre.olivier.pin@agencerecherche.fr](mailto:pierre.olivier.pin@agencerecherche.fr)



## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION**

En mettant en place des accords avec des agences de financement étrangères, l'ANR permet aux chercheurs français d'initier ou d'approfondir leurs collaborations. Elle entend ainsi faire émerger des équipes d'excellence européenne. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'appel à projets « Dynamiques des inégalités à travers le parcours de vie : structures et processus » issu du réseau NORFACE.

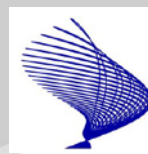
L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

Les inégalités existantes et croissantes représentent un défi de taille pour les sociétés et les économies européennes. Le fossé grandissant entre riches et pauvres, exacerbé par les récentes crises financières et économiques, constitue un problème majeur. Ce n'est qu'au travers d'activités de recherche complètes et innovantes que peuvent être comprises les sources d'inégalités, complexes et fortement imbriquées, dans les sociétés contemporaines, ainsi que leurs conséquences. Notre compréhension de l'inégalité des parcours de vie étant relativement avancée, il est temps de se concentrer sur la dynamique de ces inégalités (en fonction des différentes étapes de la vie, de diverses dimensions de l'inégalité et de différentes dimensions de l'identité) et d'identifier les opportunités permettant de les réduire.

C'est pourquoi le réseau NORFACE lance un programme international de recherche sur le thème des inégalités dans les parcours de vie.

Ce programme est fondé sur trois objectifs principaux :

- Participer à l'avancée d'une recherche théorique et méthodologique d'excellence mondiale sur les dynamiques des inégalités au cours de la vie. Elle pourra être multidisciplinaire, interdisciplinaire et comparative, et se développer par synergie sur une base paneuropéenne.
- Encourager et soutenir l'excellence et le renforcement des capacités de recherche sur la dynamique des inégalités dans les parcours vie sur une base transnationale dans les pays du réseau NORFACE.
- Mieux comprendre et promouvoir les connaissances et idées fondées sur la recherche en matière de dynamiques des inégalités dans les parcours de vie, dans le cadre de problématiques d'ordre social, pratique et politique, en s'appuyant sur des fondements théoriques, tout en faisant aussi l'objet d'un travail conjoint avec les utilisateurs et les experts pertinents.



Le programme est structuré autour de quatre thèmes qui reflètent les transitions et les trajectoires à quatre étapes de la vie, décrites en détails dans le texte du programme accompagnant le présent appel à propositions. Les quatre thèmes sont les suivants :

- 1) influences aux premiers âges de la vie et conséquences ;
- 2) les transitions des jeunes adultes vers l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'activité économique ;
- 3) le marché de l'emploi, les trajectoires familiales et l'augmentation des inégalités ; et
- 4) participation des seniors au marché du travail et retraite.

## **2. MODALITES DE SOUMISSION**

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission ISAAC de l'appel à projets « Dynamiques des inégalités à travers le parcours de vie : structures et processus », en respectant le format et les modalités demandés, tels qu'indiqués sur le site :

<http://www.norface.net/programmes/dial/>

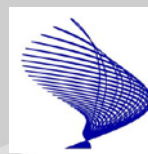
La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **30/03/2016 à 13h (Heure d'Europe centrale)**.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission sera fixée ultérieurement.

Les pré-propositions de projets sont des versions abrégées des Propositions complètes. Les pré-propositions de projets doivent être au format PDF et soumises par l'intermédiaire du système de candidature électronique ISAAC. Des directives sur la manière de soumettre la proposition seront disponibles sur le site Web de NORFACE. Les propositions reçues après la clôture ou ne respectant pas les exigences publiées seront rejetées. L'ensemble des pré-propositions doit se conformer à la structure de la proposition figurant dans le modèle de candidature disponible sur le site Web de NORFACE. Les candidatures incomplètes ainsi que les candidatures n'utilisant pas le formulaire ne seront pas évaluées.

A l'étape 2, en plus des exigences communes à tous les partenaires de description et de justification budgétaire, les partenaires français invités à soumettre une proposition complète devront détailler leur demande financière en remplissant l'annexe budgétaire qui sera mise à disposition par l'ANR sur la page de l'appel lors de l'étape 2. Cette annexe devra être intégralement et correctement renseignée et transmise à l'ANR par voie électronique à une adresse et dans des délais qui seront précisées lors de l'étape 2.

L'ensemble des Propositions complètes doit se conformer à la structure de la proposition établie dans le modèle de candidature disponible sur le site Web NORFACE. Les



Propositions complètes doivent être au format PDF et soumises par l'intermédiaire du système de candidature électronique ISAAC. Des directives sur la manière de soumettre la proposition seront disponibles sur le site internet NORFACE. Les propositions reçues après la date limite ou ne respectant pas les exigences publiées seront rejetées. Seuls les candidats qui sont invités par le Conseil de direction du réseau à le faire sont en droit de soumettre une Proposition complète. Les candidatures incomplètes ainsi que les candidatures n'utilisant pas le formulaire ne seront pas évaluées. Si le nombre de mots et/ou de pages mentionné maximal est dépassé, ou si les documents nécessaires ne sont pas inclus, la candidature sera rejetée. Vous ne pourrez soumettre qu'un seul modèle de candidature par Proposition complète. Il devra contenir toutes les informations figurant dans le texte de l'appel, au titre de l'article 3.3.

### **3. ELIGIBILITE**

**Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.**

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre l'ensemble des éléments requis :

- dans les documents de l'appel publiés sur <http://www.norface.net/programmes/dial/> ;
- sur le site de soumission ISAAC ;
- dans la présente annexe à destination des partenaires français.

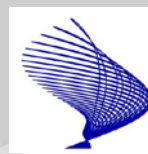
La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre l'ensemble des éléments requis :

- dans les documents de l'appel publiés sur <http://www.norface.net/programmes/dial/> ;
- sur le site de soumission ISAAC ;
- dans la présente Annexe à destination des partenaires français (notamment l'annexe financière prévue à l'étape 2. Voir paragraphe 2/ Modalités de soumission).

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

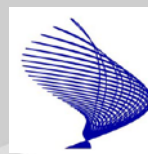


Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

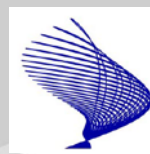
Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'appel à projets « Dynamiques des inégalités à travers le parcours de vie : structures et processus » :

- Les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins deux entités indépendantes de deux États membres de l'UE ou pays associés différents.
- Seules les entités qui sont admissibles à un financement dans le cadre des programmes nationaux impliqués dans l'appel conjoint peuvent être invitées à participer à l'étape 2.
- Chaque équipe de projet doit être composée d'au moins trois équipes de recherche comprenant des chercheurs éligibles basés dans des universités ou des instituts de recherche situés dans au moins trois pays différents du réseau NORFACE et participant au dit appel à projets, qui manifestent un intérêt suffisant et disposent des compétences requises pour réaliser des recherches en sciences sociales dans le thème défini de la « Dynamiques des inégalités à travers le parcours de vie : structures et processus ». Des règles nationales d'éligibilité s'appliquent au titre de l'éligibilité des chercheurs (voir annexe 1).
- Les chercheurs sont limités à deux candidatures et à une seule candidature en tant que Candidat principal.
- Chaque équipe de projet se compose d'au moins trois équipes nationales. Elle doit comporter un Candidat principal et au moins deux Cocandidats. D'autres Membres d'équipe ainsi que des Partenaires de coopération, dont le rôle est décrit ci-après, peuvent également en faire partie. L'ensemble des candidats (Candidat principal et Cocandidats) ainsi que les Partenaires de coopération pourront participer à un maximum de deux propositions et à une seule en tant que Candidat principal. À l'étape de Proposition complète, il sera demandé aux candidats présentant deux candidatures de décrire comment ils vont distribuer leur temps entre les différents projets auxquels ils participent. Les équipes doivent justifier de manière convaincante la participation de l'ensemble des chercheurs impliqués dans leur candidature.
- Seuls les chercheurs employés dans les pays du réseau NORFACE suivants sont en droit de présenter une demande en tant que Candidat principal ou Cocandidat, indépendamment de leur nationalité : Autriche, République Tchèque, Danemark, Finlande, Allemagne, Islande, Lituanie, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovénie, Suède, Suisse et Royaume-Uni.
- Les équipes ayant soumis une pré-proposition et invitées à l'étape de Proposition complète ne sont pas autorisées à apporter des modifications de fond à la proposition.



Toutefois, en cas de force majeure, les modifications du consortium sont autorisées dans le cas où (a) un Candidat principal ou un Cocandidat aurait modifié son affiliation nationale et après consultation avec le Bureau de coordination ou (b) en se conformant à une recommandation explicite adressée par le comité d'évaluation et conformément aux exigences (nationales) d'admissibilité. Nous vous encourageons à consulter le Bureau de coordination du réseau NORFACE ainsi que les représentants des agences de financement au niveau national si vous avez des doutes à ce sujet. Vous êtes autorisé à ajouter des Partenaires de coopération à la Proposition complète. L'éligibilité de l'ensemble des partenaires de votre proposition avec les organismes subventionnaires nationaux fera l'objet d'une nouvelle vérification lors de la phase de Proposition complète.

- Les chercheurs issus de pays ne faisant pas partie du réseau NORFACE ainsi que les partenaires non universitaires sont invités à participer aux projets en tant que Partenaires de coopération. Ils ne pourront toutefois pas bénéficier de financement dans le cadre du programme NORFACE. Il sera demandé aux candidats invités à soumettre une Proposition complète de décrire les sources à partir desquelles la participation des Partenaires de coopération sera financée. Les partenaires externes peuvent apporter leur contribution en argent ou en nature. NORFACE accepte les apports en personnel et les contributions matérielles en tant que cofinancement en nature, pour autant que lesdites contributions soient capitalisées et qu'elles fassent partie intégrante du projet. Ce point devra être clairement défini dans la description et la planification de la recherche.
- Les petits comme les gros projets sont les bienvenus. Le financement total demandé à NORFACE ne doit pas être supérieur à 1 500 000 € répartis entre tous les partenaires participants. Une justification du budget demandé sera requise.
- Coûts éligibles : l'ensemble des coûts doivent être éligibles conformément aux règles nationales d'admissibilité disponibles dans la section « Exigences nationales d'admissibilité » (voir annexe 1). Chaque candidat pourra demander un financement au titre des frais de personnel, consommables, frais de voyage, de l'équipement et de la sous-traitance, conformément aux règles nationales en matière de financement de la recherche. Veuillez consulter les « Exigences nationales d'admissibilité » pour vérifier l'éligibilité de postes budgétaires spécifiques, conformément aux règles applicables par votre organisme national de financement. En cas de doute, les candidats doivent consulter leur organisme national respectif ou le Bureau de coordination du réseau NORFACE qui pourra leur donner des informations sur les règles de financement.
- Il est attendu des projets qu'ils s'engagent dans des activités de transfert et de valorisation des connaissances quant à leurs résultats. et qu'ils impliquent les parties prenantes le plus tôt possible dans leur projet. Les frais engagés au titre de ces activités peuvent être inclus dans le budget demandé en sus des frais de recherche.
- Le budget estimé doit être indiqué en Euros uniquement et présenté en tableau, conformément au modèle de candidature fourni. Pour les candidats issus de pays situés hors de la zone Euro, merci de convertir votre budget en Euros et d'indiquer le taux de change utilisé. Dans le formulaire de pré-proposition, les coûts estimés



doivent seulement être estimatifs. Ils devront toutefois rester aussi réalistes que possible.

- Durée des projets : les projets pouvant être proposés ont une durée maximale de 36 mois. Les projets peuvent commencer le 1<sup>er</sup> septembre 2017 au plus tôt et doivent débiter avant le 1<sup>er</sup> mars 2018 au plus tard.

## **4. EVALUATION**

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées dans le texte de l'appel.

L'appel conjoint de l'appel à projets « Dynamiques des inégalités à travers le parcours de vie : structures et processus » prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : examen au niveau national ou transnational.
- Étape 2 : examen international unique par les pairs.

### **4.1 CRITERES ETAPE 1**

Les critères d'évaluation des pré-propositions sont :

- Excellence scientifique - Qualité du projet transnational
- Impact potentiel
- Qualité et efficacité de la mise en œuvre et de la gestion

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

### **4.2 CRITERES ETAPE 2**

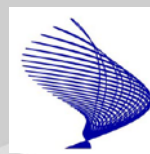
Les critères d'évaluation des propositions complètes sont :

- Excellence scientifique - Qualité du projet transnational
- Impact potentiel
- Qualité et efficacité de la mise en œuvre et de la gestion

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

### **4.3 CLASSEMENT**

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.



#### **4.4 RESULTATS**

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'appel à projets. Dans le cadre de cette collaboration, la liste des projets sélectionnés pour financement s'arrête dès qu'un projet ne peut être financé par tout ou partie des agences membres participant à l'appel NORFACE DIAL.

### **5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT**

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

L'aide totale demandée à l'ANR par projet devrait être comprise entre 50 000 et 300 000 euros.